

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2015**

- Séance ouverte à 20 h30 -

Etaient présents :

Monsieur Jérôme SOURSAC - Maire
Monsieur Bernard JULLIE – 1^{er} Adjoint
Monsieur Christian POZZA – 2^{ème} Adjoint
Monsieur François GUILLE – 4^{ème} Adjoint
Madame Gaëlle LAFARGUE
Monsieur Sébastien ABADIE
Madame Elisabeth CHEVALLIER
Madame Morgane MAUREL
Monsieur Franck VALETTE
Monsieur Nicolas VERDIER
Madame Sylvie MAZET
Madame Vanessa GROSSEAU

Madame Sylvie MAZET est élue secrétaire de séance.

Absents excusés : Monsieur Christophe ESTUBE, Mesdames Joëlle DE BARALLE, Anne MARTINEZ

Madame DE BARALLE donne tout pouvoir à Madame MAZET pour tout vote lors de la séance

Signature du procès-verbal du 24/02/2015 et du 19/03/2015 : Approuvé et signé à l'unanimité par les membres présents.

DELIBERATION VOTE DU BUDGET COMMUNAL, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT : Monsieur le Maire fait remarquer que vu les dépenses prévues pour la station d'assainissement (extension), il n'y aura pas, comme les autres années, de report de salaire des employés techniques dans le budget communal. La taxe pour le raccordement au tout à l'égout pour les nouvelles constructions sera vue en 2016. Les travaux réalisés par les employés pour la réfection (de l'abri derrière les appartements Palulos) seront calculés en fin d'année et passeront en travaux en régie, ce qui permettra de récupérer le FCTVA.

Budget assainissement : Aucun commentaire, remarque ou question de la part des élus, Monsieur le Maire propose de passer au vote du budget : Vote POUR à l'unanimité plus le pouvoir

Budget lotissement : Monsieur le Maire explique que les sommes portées dans ce dernier sont des estimations, un appel d'offre sera fait pour la viabilisation des lots.

Aucun commentaire, remarque ou question de la part des élus, Monsieur le maire propose de passer au vote du budget : Vote POUR à l'unanimité plus le pouvoir.

Budget communal : Aucun commentaire, remarque ou question de la part des élus, Monsieur le Maire propose de passer au vote du budget : Vote POUR à l'unanimité plus le pouvoir.

DELIBERATION VOTE DES 4 TAXES : Monsieur le Maire propose au conseil de revoir les taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2015, le choix se porte sur une augmentation, à savoir :

Taxe d'habitation 23.39 % au lieu de 23.32 % en 2014
Taxe foncière (bâti) 12.05 % au lieu de 11.94 % en 2014
Taxe foncière (non bâti) 90.45 % au lieu de 90.34 % en 2014
CFE 21.95 % au lieu de 21.84 % en 2014

Pour information : la taxe sur les ordures ménagères n'augmentera pas en 2015. Les chiffres portés au budget communal tiennent compte de l'augmentation des taux des 4 taxes, effectivement ce point avait été vu lors d'une réunion de travail.

Vote POUR à l'unanimité plus le pouvoir pour l'augmentation des taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2015.

DELIBERATION TRAVAUX EN REGIE : Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'ensemble des dépenses (d'un montant inférieur à 500 €) afférentes à un programme est systématiquement imputées en section de fonctionnement. Néanmoins, en fin d'année ou à la clôture du programme, à l'appui d'un état récapitulatif détaillé, la commune peut émettre un mandat au compte 21 ou 23 concerné et un titre au compte 722. Ces dépenses en régie sont éligibles au FCTVA.

Vote POUR à l'unanimité plus le pouvoir pour affecter certaines dépenses en travaux en régie.

DELIBERATION TRANSPORT SCOLAIRE : Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il conviendrait de délibérer sur la participation de la commune aux frais des transports scolaires pour l'année 2015/2016, et propose de ne pas renouveler la gratuité totale pour les familles de la commune et soumet une prise en charge partielle par la commune, à savoir 50 % pour la collectivité et 50 % pour la participation financière des familles.

Vote à l'unanimité plus le pouvoir pour ne pas renouveler la gratuité des transports scolaires pour les familles.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DERATISATION : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la campagne de dératisation qui se pratique tous les ans et à laquelle la commune de FABAS participe et pour laquelle il est octroyé une subvention.

Vote POUR à l'unanimité plus le pouvoir pour renouveler la participation de la commune.

DELIBERATION AUGMENTATION TARIF CENTRE DE LOISIRS (SUPPLEMENT SORTIE) : Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de fixer un tarif pour les sorties d'une journée à l'extérieur du centre de loisirs, à savoir de 5 € ou 10 €, en fonction de l'activité et de la destination de cette dernière.

5 € pour les sorties d'une journée dites simples à l'extérieur du centre de loisirs,
10 € pour les sorties d'une journée dites exceptionnelles à l'extérieur du centre de loisirs.

Ce tarif prendra effet au 1^{er} juillet 2015.

Vote POUR à l'unanimité plus le pouvoir pour ces tarifs.

DELIBERATION CONVENTION DE GROUPEMENT Ad'Ap : Monsieur le Maire explique que cette délibération a déjà été prise lors d'une précédente réunion du conseil municipal (19/03/2015) mais qu'il convient de la refaire en y ajoutant une convention, document que la commune n'avait pas en sa possession. Le sujet et le corps de la délibération sera identique à la première.

Monsieur le Maire refait un petit point sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'élaboration des agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

Vote POUR à l'unanimité plus le pouvoir pour cette adhésion.

DIVERS : Remplacement départ à la retraite d'un adjoint technique. Après entretien avec de nombreux candidats, un habitant de la commune, Monsieur Antonio MEGIAS a été engagé en contrat aidé pour une période de 1 an.

Pour info :

Assemblée générale du SDE : L'enfouissement des réseaux sur la commune subventionné par le SDE. 12 % restera à la charge de la commune, un devis sera demandé.

Mme MAZET prend la parole et demande s'il n'est pas possible d'intervenir car le bus scolaire empruntant la grand rue du bourg ne s'arrête pas lors de la prise ou la dépose des enfants dans la contre allée mais directement sur la route départementale 50. Monsieur le Maire ira voir le chauffeur du bus.

Mme MAZET voudrait qu'un contrôle de l'équipement des aires de jeux soit effectué, car certains sont défectueux ou en mauvaise état et peuvent être dangereux pour les enfants. Un dialogue s'instaure, des élus iront faire un état des lieux de tous ces jeux et le nécessaire sera fait pour les réparer.

La séance est levée à 22 h 02.